SI·EN UNSA Fen

L'inspection
Réalités et Prospective

Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 21
10 novembre 1995

SOMMAIRE

Éditorial 1

VIE SYNDICALE
Agenda depuis le 1-10-95 2
Les engagements ne suffiront pas.
Nous attendons d'y voir plus clair ! .. 3
Une délégation FEN à Bruxelles 9

NOTRE MÉTIER
L'acte d'inspection
- Un aspect dans le 1er degré 4
- Un groupe de travail ET 4
- Vers une gestion plus moderne .. des postes particuliers 5

L'amiante 7
Programmes de sixième 7
La morale : de la pensée à l'image ... 8
Oui, la maternelle est bien une école 8
Témoignage personnel sur : des déplacements exotiques 10

RETRAITÉS
Et s'il n'en restait qu'un… 9

Traitements et indemnités 11

L'inspection n° 21
Directeur de la Publication :
Michel MARUCELLI
Maquette : **Renée HASIAK**
Commission paritaire : **3 323 D 73 S**
ISSN : **1251-2028**
Imprimerie et photocomposition : **FEN**
Publicité : **ARIANE SPONSOREGIE**
Olga Diaz - 41 08 01 01
SI.EN-Fen
21 rue Lalande - 75014 PARIS
Tel : 43 22 68 19

ÉDITORIAL

"Dernière minute" …?

L'éditorial arrive toujours bon dernier au moment de "boucler" chaque bulletin. Non par défaut de sujet à traiter, mais tout simplement pour coller au plus près d'une actualité qui, de toutes façons, sera déjà dépassée au moment même où le lecteur en prendra connaissance.

Pourtant rarement édito aura été rédigé à ce point sous le coup de l'évènement.

Qu'on en juge :
- partir le matin pour participer à deux réunions successives,
- apprendre, au moment du repas, la démission - surprise du gouvernement - avec toutes les interrogations qui se posent en pareil cas,
- participer, l'après-midi, à la réunion d'une section départementale en proche banlieue,
- apprendre par la radio, au milieu des embouteillages sur le chemin du retour au bureau, la composition du nouveau gouvernement du même Premier ministre,

voilà qui ne relève pas de la banalité…

Il est un peu moins de vingt heures et les commentaires ne vont pas encore bon train : "c'était prévisible…, mais pas maintenant…, pas en plein débat budgétaire …! Juste avant celui sur la protection sociale…! pas véritablement un chambardement…, un peu plus qu'un simple remaniement technique… " etc.

Laissons aux politologues le soin d'épiloguer.

Un premier constat : les priorités restent identiques, recentrées : protection sociale, emploi, banlieues, réforme de la fiscalité, vote sur un budget de rigueur…

Volontarisme et … optimisme !

Un second constat qui permet de répondre aux interrogations de la période du déjeuner : nous conservons le même ministre avec lequel des discussions ont été ouvertes et que nous voulons - avec la même détermination et en toute connaissance de cause - transformer en véritables négociations.

Dans notre secteur, le remaniement gouvernemental -éclair - ne devrait guère, fondamentalement, remettre en question la nature des choses engagées, pas plus que le calendrier initialement prévu.

L'optimisme est aussi une vertu syndicale !

Ayons tout simplement confiance en nous !

Michel Marucelli
le 7 novembre 1995

Agenda depuis le 1er octobre

02-06.10 * stage Communauté européenne à Bruxelles (M. Le Bohec)

02.10 * FEN : réunion exécutif fédéral (M. Marucelli)

03.10 * FEN : réunion du groupe de travail «jeunes» (M-P Collet)
* Ministère des Affaires étrangères : Agence Française pour l'Enseignement du Français à l'Étranger. Réunion de la Commission Consultative Paritaire : examen d'une situation particulière. (M. Marucelli)

09.10 * FEN : réunion exécutif fédéral (M. Marucelli)

11.10 * FEN : réunion du groupe de travail «évaluation et services publics» (M. Marucelli)

16.10 * Reims : obsèques de S. Joussier (M. Marucelli)

17.10 * Ministère : audience de F. Bayrou (M. Cruchet, R. Hasiak, M. Le Bohec, B. Lespes, M. Marucelli, G. Santarelli)

18-19 * Réunion du Bureau National.

23.10 * FEN : réunion exécutif fédéral (M. Marucelli)

24.10 * Conseil Supérieur de l'Éducation (R. Hasiak)
* Rue Lalande : réunion de travail pour cibler annonceurs publicitaires dans le bulletin : (O. Diaz, R. Hasiak, M. Marucelli)
* Inspection Générale : audience du Doyen X. Darcos, assisté de l'Adjoint au Doyen, M. Desplanques, pour un tour d'horizon de rentrée (R. Hasiak, M. Marucelli, G. Santarelli)
*Ministère de l'Éducation Nationale : DLC - audience FEN sur demandes formation continue des adultes (M. Le Moël)

27.10 * FEN : réunion de l'exécutif fédéral (M. Marucelli)

06.11 * Ministère de l'Éducation Nationale : commission d'examen des candidatures aux stages AIS, 2ème. réunion (G. Santarelli)
* Ministère des Affaires Étrangères : CCPM n° 6 (M. Le Bohec)
* FEN : réunion exécutif fédéral (M. Marucelli)
* Nathan : dépot de la maquette de l'annuaire (R. Hasiak)

07.11 * FEN : réunion de la commission «jeunes» (M-P. Collet).
* FEN : réunion de la commission «Relations internationales» : bilan Congrès de l'IE à Hararé (M. Marucelli).
* Ministère de l'Éducation Nationale : réunion du Comité Technique Paritaire Ministériel (G. Santarelli)
* Réunion de la section départementale du Val d'Oise (M. Marucelli).
* Réunion académique Lille (R. Hasiak)

08.11 * FEN : réunion de travail M. Cruchet, M. Marucelli, J. Bory, Trésorier National de la FEN.
* FEN : dépot de la maquette du bulletin n° 21 (R. Hasiak)

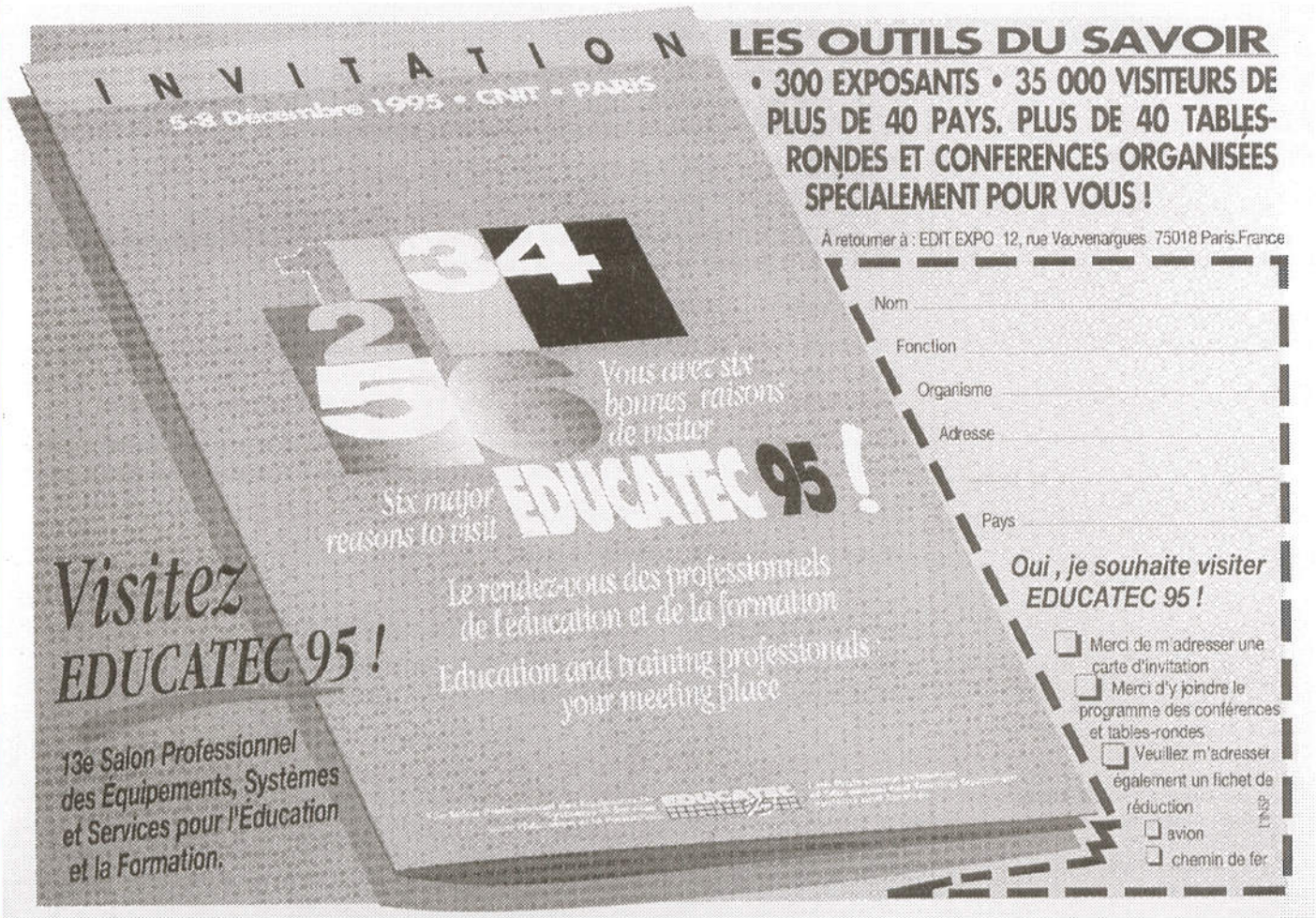

Les engagements ne suffisent pas. Nous attendons d'y voir plus clair!

C'est la conclusion à laquelle le Bureau National est parvenu après l'analyse de la réunion de travail du 17 octobre d'une durée totale de deux heures, à laquelle le ministre a participé un quart d'heure , en raison d'une actualité dramatique et des questions budgétaires en cours à l'Assemblée Nationale.

Dans son intervention, le ministre s'est déclaré ***«prêt à rechercher une meilleure progressivité de la carrière, à examiner la question de la hors-échelle lettre A et les issues du corps des IEN.***

C'est pour moi une manière de reconnaître que votre mission s'intègre à la mission unique d'inspection, de sorte que chacun des corps ait des issues de carrière.»

Ce n'est certes pas l'annonce du corps unique aux missions diversifiées - qui reste notre objectif, mais un pas est fait dans ce sens, dans la mesure où la mission d'inspection est maintenant envisagée dans son unité, à travers les missions des différents corps: IEN, IPR-IA et Inspection Générale.

De même, la recherche d'une issue aux carrières des inspecteurs et plus particulièrement à celle des IEN vers l'échelle lettre A, est un pas de plus vers la parité que nous attendons entre la carrière des IEN et celle des IPR-IA, demande prioritaire qui marquera la reconnaissance de l'égale dignité par le prolongement de la carrière des IEN à l'échelle lettre A.

Ces engagements, de la bouche même du ministre, constituent une avancée incontestable, même s'ils étaient déjà en germe lors de l'ouverture des discussions, le 22 juin dernier.

L'annonce de la mise en place très prochaine de deux groupes de travail avec les représentants du SI.EN - FEN sur les missions, l'un avec la Direction des Écoles, l'autre avec la Direction des Lycées et des Collèges, et d'un autre groupe sur les aspects statutaires, indiciaires et indemnitaires, avec la Direction Générale des Finances, la Direction des Personnels d'Inspection et de Direction assurant la coordination de l'ensemble, a été perçue comme le franchissement de l'étape de discussions pour entrer dans des négociations véritables.

Parallèlement à ces groupes de travail, un recensement systématique sera opéré sur les besoins pour améliorer les conditions de travail des inspecteurs : frais de fonctionnement, équipements et matériels, locaux, etc. qui sera examiné en liaison directe avec le Cabinet du ministre.

Cet ensemble devrait aboutir à des décisions concrètes en février ou mars 1996.

Dès le 20 octobre, le SI.EN - FEN a adressé à Jean-Marie Jutant et aux Directeurs concernés la liste de ses représentants au sein des divers groupes de travail pour montrer sa volonté à entrer dans la phase des négociations.

Pourtant, bien des questions sont restées sans réponse, ou bien ont suscité d'autres interrogations, à l'issue de la réunion du 17 octobre.

La plus importante concernant le montage financier pour la mise en oeuvre des engagements du ministre.

O. Legal, Conseiller du ministre, ayant démontré le peu d'intérêt que les IEN pourraient tirer de l'application de l'accord Durafour, puisqu'ils terminent déjà au 818 NM et que le Premier ministre a interdit tout franchissement de cet indice dans le cadre du protocole d'accord de 1990, avons-nous bien compris que, de ce fait, les IEN pourraient bénéficier d'une sorte «d'exception catégorielle» ? Comment ne pas s'interroger, alors, sur l'absence de toute provision lisible dans le «bleu» du budget 1996 ? (l'application du Durafour devant être effective au 31.08.96).

A ne pas négliger non plus les montages statutaire et indiciaire qui découleront des engagements du ministre. Sur ce point, la négociation est ouverte. Mais certaines hypothèses avancées, comme celle d'un corps de débouché -n'existe-t-il pas déjà celui des IPR-IA?- strictement réservé aux IEN pour respecter la logique de métier, ne risquent-elles pas de s'inscrire à l'inverse de ce que nous recherchons, c'est-à-dire la parité entre la carrière des IEN et celle des IPR-IA ? Il est clair que la création d'un corps de débouché à celui des IEN, à l'échelle lettre A, serait la négation même de la parité entre IEN et IPR-IA.

De plus, selon L. Baladier, l'accès à ce corps devrait être exclusivement fonctionnel, ouvert à 150 ou 200 collègues sur trois ans. Comment ne pas relever la contradiction entre ce qui devrait être un «couronnement» de carrière et son caractère «exclusivement fonctionnel» ?...

C'est précisément parce que ces réponses sont restées encore très opaques que le Bureau National a décidé de ne lever que partiellement les consignes syndicales appliquées depuis la rentrée scolaire, dans l'attente de précisions sur les questions qui lui semblent essentielles car seules garantes de la mise en oeuvre concrète des engagements du ministre.

Dans le passé, maintes promesses n'ont pu être tenues. Elles n'engageraient, dit-on, que ceux qui les entendent.

C'est donc en toute connaissance de cause que le Bureau National prendra ses responsabilités, et non pas au seul entendu d'engagements aussi dignes de confiance soient-ils.

A l'affrontemen, le SI.EN - FEN préfère la négociation. Mais, syndicat responsable, il ne craindra pas, pour autant, de poursuivre l'affrontement aussi longtemps que nécessaire.

Les échéances fixées par les débats budgétaires au Parlement devraient permettre de clarifier la situation dans des délais désormais raisonnables.

Michel Marucelli

L'acte d'inspection

Un des aspects de l'inspection et des actes professionnels de l'inspecteur du premier degré : le centrage sur le développement de l'enfant et l'amélioration de la réussite scolaire.

Le terme "inspection" renvoie communément à évaluation des personnes et/ou du système. Se limiter à ces aspects serait ignorer la contribution de l'inspecteur à l'analyse de la situation des enfants, notamment de ceux qui ont des difficultés et à la recherche de réponses adaptées à ces situations, tant en terme de pédagogie qu'en terme de cursus ou d'orientation. L'inspection individuelle en classe permet en effet d'étudier avec l'enseignant lors de l'entretien, la situation des élèves ayant des difficultés :
- information sur les acquis et les difficultés rencontrées (étude des travaux scolaires, du livret scolaire et des résultats d'évaluation) ;
- information sur les dispositions pédagogiques prises par l'enseignant ou par les équipes de cycle ;
- information sur la communication qui a été établie avec les familles (entretiens, conseils…) ;
- information sur les démarches déjà effectuées (demande d'intervention du Réseau d'Aides Spécialisées, saisine de la CCPE …) ainsi que sur les prises en charge extérieures à l'école connues de l'enseignant.

Si ce moment d'échange à propos d'élèves en difficulté lors de l'entretien constitue un temps de travail en commun Inspecteur-Enseignant au cours duquel ils effectuent ensemble l'analyse de la situation et la recherche de solutions, il contribue aussi à la formation des enseignants en leur apportant une démarche d'analyse des situations d'enfants en difficulté scolaire et une meilleure connaissance des réponses envisageables, au niveau de l'école (organisation pédagogique au sein du cycle, gestion du temps, pédagogie différenciée…) et extérieures à l'école (RASED, CMP, CMPP, services d'Aides et de Soutien).

En complémentarité de ce moment privilégié qu'est l'inspection individuelle, l'inspecteur développe son action quant à la prise en charge et au suivi des élèves en difficulté, mais aussi des autres élèves, suivant plusieurs formes :
- l'étude avec les directeurs d'école du fonctionnement des conseils de cycle - incitation des directeurs à effectuer, au sein de ces conseils, un suivi précis des élèves et à rechercher avec les enseignants des solutions adaptées aux situations, y compris à adresser des demandes d'aides, en particulier au RASED lorsque les réponses apportées par l'école se sont révélées sans effet ;
- pilotage du Réseau d'Aides Spécialisées - les réunions de synthèse présidées par l'IEN permettent d'étudier les demandes d'aides adressées au RASED par les conseils de cycle et contribuent efficacement au suivi, à la recherche et à la mise en place d'une aide aux enfants en difficulté ;
- présidence de la CCPE - de la rencontre avec les familles à la recherche en CCPE de solutions adaptées à chaque situation, c'est toute une série d'actes professionnels qui mobilisent les capacités de communication de l'inspecteur, sa connaissance des enfants et des ressources du système éducatif et de l'environnement.

Il ne s'agit pas là de prendre seulement une décision technique, il y a aussi à permettre bien souvent une prise de conscience de la situation, parfois du handicap de leur enfant par les parents, prise de conscience qui leur permettra de s'associer aux décisions d'orientation en classe ou établissements spécialisés.

C'est là un travail de longue haleine qui se développe parfois sur plusieurs années, du maintien d'un enfant en grande section de maternelle à une orientation spécialisée via une classe de perfectionnement (les Clis n'étant pas partout une réalité), orientation spécialisée couplée de plus en plus avec un projet d'intégration à temps partagé.

En amont de ces contributions au suivi et à la prise en charge des élèves en difficulté, l'inspecteur veille à ce que puissent se mettre en place les conditions d'une bonne prise en charge de tous les élèves. Cela se traduit notamment par :
- les actions pour l'évolution des structures scolaires (mise en place de regroupements pédagogiques) ;
- les actions qui permettront l'évolution et la modernisation des locaux et équipements scolaires ;
- la contribution à l'organisation pédagogique des écoles (attribution des classes, répartition des élèves, gestion du temps…) ;
- l'aide à l'élaboration, la validation, le suivi et l'accompagnement des projets d'école et de cycles ;
- les actions de formation pédagogique des enseignants (réunions pédagogiques, inspections, formation continue).

Il est difficile d'être exhaustif tant nos actes professionnels sont diversifiés.
Actes diversifiés mais qui convergent vers un objectif commun : la meilleure réussite possible des élèves par une prise en charge de plus en plus efficace et adaptée aux situations particulières.

Nous avons là une mission essentielle dont les autres découlent, mission qui donne sens à notre fonction.

Michel Le Bohec

L'inspection : les conclusions du travail d'un groupe d'IEN-ET de l'académie de Paris

Notre métier, comme tous les autres, se transforme. Syndiqués, nous voulons être les acteurs de son évolution et affirmer les valeurs qui fondent notre pratique. C'est pourquoi, dans l'académie de Paris, les inspecteurs de l'enseignement technique ont conduit un groupe de réflexion sur l'inspection,

dont les conclusions ont alimenté les journées inter-académiques de

l'inspection générale. En voici les lignes de force.

L'inspection, élément essentiel de l'évaluation

L'acte d'inspection ; observation directe des situations pédagogiques suivie d'un entretien d'analyse et de conseil, est le fondement du métier d'inspecteur. La loi d'orientation du 10 juillet 1989 et notre décret statutaire du 18 juillet 1990 ont dirigé notre fonction vers une approche plus globale et évaluatrice. Les inspections individuelles doivent être complétées par des bilans globaux d'évaluation de l'établissement scolaire, du secteur et de la filière professionnelle, contribuant aussi à la cohérence du système éducatif et à la mise en place d'actions de régulation et de remédiation spécifiques. Il n'y a pas de remédiation ou de conseil sans un constat préalable.

De l'évaluation individuelle à l'évaluation du système

Les corps d'inspection territoriale ; par leur connaissance et leur action sur le terrain, contribuent à l'évaluation du système éducatif en complémentarité de l'IGEN et de la DEP. L'articulation et la synthèse entre l'évaluation interne, l'enseignant dans sa classe, l'équipe pédagogique dans l'établissement, et l'évaluation externe d'expertise que réalisent les corps d'inspection, sont les meilleurs garants de la transformation et de l'amélioration du système éducatif. Sans prétendre au monopole, les corps d'inspection par leurs compétences d'experts et leur pratique quotidienne du terrain sont la cheville ouvrière de l'évaluation du système éducatif.

Placer l'élève au centre du système éducatif conduit à avoir les mêmes exigences que pour évaluer les conditions d'enseignement que pour évaluer l'enseignement disciplinaire des professeurs et des formateurs.

L'acte d'évaluation individuelle est efficace s'il participe au déchiffrage de la complexité du système au niveau local d'abord, puis académique et national ensuite.

Qu'est-ce l'évaluation individuelle ?

- Un constat préalable basé sur l'observation de situations d'enseignement et d'animation.
- Le contrôle de la conformité de l'enseignement dispensé.
- Le contrôle de la qualité de l'enseignement dispensé.
- L'appréciation de la globalité de l'action professionnelle de l'enseignant.
- L'appréciation de la complexité de l'établissement ; difficultés et réussites, organisation, projet, installations.
- L'inventaire des améliorations individuelles et collectives.
- Le conseil individualisé, facteur de gestion des ressources humaines.
- La notation : estimation chiffrée, élément de gestion de la carrière professionnelle.
- L'acte d'inspection individuelle ne peut être isolé du contexte où ils'inscrit.

Qu'est-ce qui fait l'évaluation du système ?

-L'approche globale du cadre des évaluations individuelles.
- La connaissance des besoins et des difficultés de la filière professionnelle.
- La situation de l'établissement : son environnement socioculturel, sa structure administrative, son projet, son organisation pédagogique, son fonctionnement pédagogique.
- Les conditions d'enseignement : la qualité des locaux et des équipements, l'utilisation des dotations horaires.
- Le contrôle de la conformité des enseignements.
- Le repérage des dysfonctionnements.
- Le repérage des réussites.
- La diffusion des réussites.
- Le repérage des besoins de formation.
- La gestion des ressources humaines et matérielles.

Toutes ces observations locales concourent à la représentation du système dans son ensemble et devraient servir à son amélioration. C'est alors que jouent les choix nationaux, privilégiant certaines orientations à d'autres.

Parce que le système éducatif est un système humain, il ne saurait se soumettre à une logique économiste.

La fonction médiatrice qu'exercent les inspecteurs demeure indispensable à la régulation de l'ensemble, à moins que l'on préconise l'éclatement de l'Éducation nationale pour retourner à l'Éducation libre des temps anciens !

Maryse Le Moël

Les inspecteurs chargés d'une circonscription du premier degré disposent d'une équipe composée, au minimum, d'un conseiller pédagogique adjoint (généraliste, CPAIDEN), d'un conseiller pédagogique pour l'EPS (CPC) et parfois d'un conseiller pédagogique pour la musique (CPEM) et d'un conseiller pédagogique pour les arts plastiques (CPAP), ces deux derniers conseillers spécialisés exerçant sur plusieurs circonscriptions. La nomination et la définition des fonctions de ces personnels posent de nombreux problèmes qui sont rarement débattus et qui ont été remis en lumière par l'une des décisions du Nouveau Contrat pour l'École. Notre collègue Pierre Frackowiak propose quelques pistes de réflexion à ses collègues du Nord. Elles peuvent intéresser les collègues d'autres départements.

Vers une gestion plus moderne des postes particuliers.

1. Les objectifs

1.1. Accroître l'efficacité du système éducatif.

Notre perspective générale est l'amélioration de la réussite scolaire. Le rôle des inspecteurs et de leurs collaborateurs, dans cette perspective, est généralement reconnu. Il est cependant évident, et incontestable, que le problème de l'optimisation des ressources humaines se pose de manière accrue aujourd'hui avec le développement de l'exigence de rénovation pédagogique. Pour les collaborateurs les plus proches des inspecteurs, il ne s'agit plus seulement de compenser les carences éventuelles de la formation initiale ou son absence, comme ce fut le cas à l'origine de la création des postes de conseillers pédagogiques, il s'agit de contribuer à l'impulsion des équipes pédagogiques et à la mise en oeuvre des nouvelles politiques (tiers-temps pédagogique, puis NPE, puis NCE...). Cette mission exige une forte cohésion des équipes d'animation. Ce n'est actuellement pas le cas. Un grand nombre de conseillers pédagogiques sont sous-employés, voire non-employés à leur niveau de compétence, pour des raisons qu'il est tout à fait possible d'analyser.

1.2. Lutter contre l'arbitraire.

Tout en étant conscients de la gravité du problème, en termes pédagogiques et en termes économiques, les IEN membres du SI-EN ne peuvent succomber à la facilité et aux risques de l'arbitraire. C'est une question de morale et une question de cohérence. On ne peut à la fois refuser l'arbitraire pour soi-même et le vouloir pour d'autres catégories, même si les fonctions ne sont pas identiques ni sur le plan des responsabilités ni sur le plan de la formation et du recrutement. On ne peut pas choisir ses collaborateurs. On ne peut pas non plus se satisfaire de nominations à l'ancienneté...

1.3. Définir des règles simples, transparentes, bien conformes aux textes en vigueur

- Décision n° 132 du Nouveau Contrat pour l'École (chapitre «une gestion plus humaine et plus moderne») :

Le mouvement des personnels prend en compte progressivement l'existence de postes particuliers qui seront définis après concertation et qui correspondent à la diversité des conditions d'exercice de leurs métiers (mouvement 96).

- Nécessité d'une concertation sur la prise en compte d'un barème.
- A noter que la pratique actuelle du département du Nord n'est pas conforme aux textes : le privilège offert aux CPAIEN en exercice (premier tour du mouvement réservé aux CPAIEN en poste) est une source de stagnation et de blocages.

Il convient donc d'engager une nouvelle réflexion sur la base d'une situation remise à plat plutôt que d'ajouter des mesures nouvelles à des situations antérieures non satisfaisantes.

2. Les solutions envisagées

2.1. le statu quo

Il ne peut satisfaire les IEN.

La règle indiquée dans les instructions pour la participation au mouvement (contacter l'inspecteur pour s'informer des spécificités du poste sollicité et lui adresser une copie de la fiche de participation au mouvement) est tombée en désuétude, contestée par certains syndicats, elle n'est pas appliquée. Ce qui pose un problème considérable: peut-on admettre, en tant que responsables d'un système soumis à des règlements, que des règles définies paritairement et affichées ne soient pas appliquées? La disposition particulière au Nord ne simplifie pas ce problème...

Au demeurant, il ne suffira pas de la rappeler, même avec force ou avec des caractères plus gras. La décision n°132 du Nouveau Contrat pour l'École a une autre portée que l'on n'a pas le droit d'ignorer.
2.2 la liste d'aptitude départementale fondée sur les règles antérieures (appliquées ou non) auxquelles on ajouterait un nouveau barème ou de nouvelles épreuves.
La superposition de règles anciennes et nouvelles serait compliquée.
Mais une telle proposition poserait un problème fondamental beaucoup plus important encore : s'agit-il de prendre en compte des spécificités au niveau des circonscriptions (les projets de circonscription, les priorités, les caractéristiques du secteur, les politiques mises en oeuvre...) ou de considérer le caractère particulier de la catégorie de poste au niveau départemental en niant les problèmes posés de manière plus décentralisée, ce qui reviendrait à nier les problèmes présentés au §1. On s'approcherait alors d'une sorte de concours départemental qui ne résoudrait en rien les problèmes d'efficacité au niveau des équipes de circonscription.

Au moment où, par ailleurs, on tend à favoriser l'autonomie des établissements, le concept de circonscription cher aux IEN du premier degré perdrait tout son sens.
2.3. la prise en compte de la réalité de la circonscription.
Elle est indispensable dans l'esprit de l'évolution du système et du point de vue des IEN, mais elle présente le risque d'arbitraire. Cela nécessite donc une réflexion sur des bases claires.
Je propose :
-l'application des textes nationaux : tout personnel, titulaire du diplôme correspondant et de l'ancienneté minimum éventuellement fixée peut postuler.
Ainsi pour les postes de CPAIEN, il suffit d'être titulaire du CAFIMF (ou du CAEAA pour les plus anciens). Pas d'examen supplémentaire ni de sélection sur des bases départementales ne prenant pas en compte la circonscription.
- les 3 ou les 5 premiers au barème rencontrent l'inspecteur sous des formes à déterminer. Une réunion commune avec présentation de la circonscription, du projet, des priorités, des spécificités permettrait d'éviter les pressions, réelles ou non, de l'inspecteur...
Chacun des trois ou des cinq candidats rédige une lettre de motivation.
L'inspecteur rédige un avis sur la base d'un CV et de la lettre de motivation.
La lettre des candidats et l'avis de l'IEN sont soumis à l'instance paritaire qui décide évidemment en dernier ressort.
Une telle procédure peut parfaitement être affinée sans être alourdie. Elle peut recueillir sans aucun doute un large consensus de la part de tous les partenaires qui respectent la fonction d'IEN et qui sont soucieux de l'efficacité du système et de la bonne gestion des moyens.

3. Les postes à profil
On pourrait considérer que tout poste qui n'est pas ordinaire (c'est-à-dire autre que instituteur, professeur d'École ou directeur) est un poste à profil : conseillers pédagogiques de toutes spécialités, psychologues, rééducateurs itinérants, coordonnateurs ZEP, IFITEC, etc.
Mais :
1° le «etc.» est insupportable pour des syndicalistes ;
2° l'abus de la notion de poste particulier conduit fatalement à sa disparition.
Deux ou trois types de poste semblent réellement nécessiter des modalités particulières :
- CPAIEN : incontestablement évident ;
- CPC : notamment dans la mesure où l'IEN considère que sa mission dépasse les strictes limites de la compétence disciplinaire pour intervenir sur la régulation des projets d'écoles...
- coordonnateurs ZEP : mise en oeuvre d'un projet ZEP en harmonie avec le projet de circonscription.

-oOo-

Ces propositions devraient être débattues au sein du SI.EN-FEN, avant une consultation des syndicats de la FEN concernés et examen par les instances paritaires départementales.

Pierre FRACKOWIAK

NB: il est vrai que la situation de ces personnels en cas de mutation de l'inspecteur n'est pas traitée dans ce document. Cela nécessiterait évidemment une réflexion plus globale sur la distinction poste/fonction et sur la pérennité de certaines fonctions.

À Serge Joussier,

Enfant de Lenharrée, village-oasis perdu dans la plaine de Fère-Champenoise.

Mon vieux Serge, je n'aurai plus l'occasion de te tutoyer. Permets-moi de te dédier ce portrait, affectueusement.

Serge, c'était d'abord une vieille Mercedes bleue, puis une moustache latino-américaine, puis un regard qui se plissait et une voix à nulle autre pareille.

Serge, c'était la langue verte érigée en style administratif. Merci pour cette langue qui n'était pas du bois dont on fait les pipeaux. Merci pour avoir fait rentrer les files d'attente du magasin Goum au rectorat*.

Serge ou le goût des joies simples et des lieux populaires : le bistrot glauque avec son zinc et ses tables en formica, le restaurant de quartier et ses nappes à carreaux, le faubourg, le garagiste du coin, le football et le journal local, les mots croisés du dimanche.

Serge ou la respectabilité habillée de noir, les lacets dénoués et la cravate en vrille.

Serge aux citations classiques inattendues au détour d'une conversation.

Serge aux fins de phrases impayables (... «bon, le truc, le machin, tout ça quoi !»), aux fins de mois difficiles parce que tu étais la générosité même.

Serge, à la rhétorique à l'emporte-pièce, aux jugements sans appel.

Serge qui avait la délicatesse d'une dentellière lorsqu'il voulait préserver quelqu'un ou faire aboutir une démarche qui lui tenait à coeur.

Serge à l'hospitalité généreuse, sans apprêts, aux amitiés et aux inimitiés d'un seul bloc. Merci pour cette amitié que tu m'as offerte spontanément et durablement.

Serge, merci pour avoir donné un visage humain et chaleureux à la fonction d'inspecteur. Merci pour avoir préféré la compassion à la componction, la gouaille au cirage, le rire au sourire, les partisans aux courtisans. Si j'en juge par le nombre et la qualité des personnes ici présentes, l'Éducation Nationale peut être fière de toi.

Serge, je ne te remercie pas pour ce foutu quart d'heure que tu me fais passer.

Tu emportes avec toi un peu de l'âme de la Champagne : le vent de la plaine de Fère-Champenoise, l'esprit de Vitry-le-François, un morceau du Vieux Châlons, du Bar des Oiseaux, un peu de vie rémoise, de cette ville que tu aimais...

Emporte aussi avec toi ces mots dérisoires, et nos larmes!

* Lors d'une CAPA, Serge avait raillé le classement pour l'accès à la hors-classe proposé par le recteur, en le comparant aux files d'attente du célèbre magasin Goum de Moscou : lorsque votre tour arrive, il n'y a plus rien pour vous.)

Tel a été l'hommage rendu par Rémy Bobichon, responsable départemental de la Marne, au nom des IEN de l'Académie, lors des obsèques de Serge Joussier, décédé le 12 octobre. Michel Marucelli est venu présenter les condoléances du Bureau National à Françoise, notre collègue et épouse de Serge, ainsi qu'à tous les siens.

L'amiante : un enjeu de santé publique

Les locaux scolaires et universitaires sont le cadre de travail et d'études d'un quart de la population française. L'exposition d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes, d'enseignants, de personnels éducatifs, administratifs et de service aux risques pathologiques engendrés par la présence d'amiante, doit alerter l'opinion publique.

La FEN et la MGEN ont organisé en partenariat, le 12 octobre, un colloque sur le thème des «risques et pathologies professionnels, un exemple: l'amiante» auquel R. Hasiak et M. Marucelli ont participé, parmi une assistance très attentive et fournie de délégués syndicaux, responsables mutualistes, scientifiques et chercheurs, responsables de l'Administration.

A cette occasion, la FEN et la MGEN ont tenté et réussi :
- à faire le point sur les données scientifiques, sur les dispositions législatives et réglementaires ;
- à établir l'urgence des mesures à prendre par les pouvoirs publics pour traiter les bâtiments dangereux, supprimer les risques et apporter des solutions aux séquelles médicales et sociales que subissent les victimes de l'amiante.

Au-delà de l'Éducation nationale, c'est, pour toute la société, un enjeu de santé publique.

Quelques chiffres concernant «l'or blanc» ou le «magic mineral»...
* L'amiante, très recherchée pour ses qualités de résistance thermique, mécanique et sa protection phonique, est produite à raison de 4 à 5 Mt par le Canada, la CEI, l'Afrique du Sud, et la Grèce en Europe.
* La France est le premier importateur en Europe avec 35 000t, 5ème importateur dans le monde.
* L'utilisation de l'amiante s'est considérablement développée dans deux secteurs: papiers, cartons, tissus, emballages... mais surtout dans le secteur du bâtiment: fibro-ciment, béton armé, cloisons, revêtements de sol, plafonds, flocage...
* 5 millions de mètres carrés de bâtiments scolaires sont estimés avoir été traités par flocage d'amiante..., situation considérée comme la plus dangereuse car les fibres microscopiques sont présentes dans l'atmosphère respirée, d'autant plus nombreuses que le flocage se délite et que les mouvements dans les salles sont nombreux.
* 50 000 mètres carrés sont en cours d'une réhabilitation particulièrement coûteuse car elle nécessite des équipements très particuliers. Un calcul simple permet d'apprécier la durée du traitement entrepris: un siècle serait nécessaire!

La dangerosité :
deux à trois mille morts par an sont recensés actuellement, mais les experts prévoient un accroissement dans les années à venir. L'amiante est cancérigène et ses effets-retard, exclusivement dans les maladies des voies respiratoires et de la plèvre, ne sont plus contestés.

Les solutions envisagées :
l'interdiction d'importation de l'amiante, décidée déjà dans de nombreux pays. En France l'interdiction du flocage ne date que de 1988.
Son remplacement par d'autres produits dont la fabrication est plus coûteuse et non exempte de risques quant à la santé: les études sont en cours.

Un décret est attendu incessamment sous peu qui devrait fixer les critères de recensement des bâtiments à usage collectif.

Le SI.EN-FEN ne pouvait rester insensible, qui participe pour le compte de la FEN et en la personne de Michel Le Bohec, aux travaux de l'Observatoire national de la Sécurité des établissements scolaires et bientôt universitaires -un autre décret est en effet attendu sous peu-, dirigé par Jean-Marie Schléret qui reconnaissait, à l'issue du colloque, «qu'il fallait tout reprendre et repartir de zéro», sans pour autant céder à la panique.

C'est le message que les inspecteurs que nous sommes ont pu tirer au terme de ce colloque. Nul doute que l'oeil inspectoral sera davantage suspicieux à l'égard de plafonds floqués dans certaines salles de classes qu'elles soient d'écoles, de collèges ou de lycées.

R. Hasiak
et M. Marucelli

Programmes de sixième : avis du Conseil National des Programmes

Le CNP tient à souligner, en s'en félicitant, la qualité des procédures de consultation et de concertation qui ont présidé à l'élaboration des projets de programmes de la classe de sixième. A cette occasion, il a pu établir des relations régulières avec les groupes techniques disciplinaires (GTD) en rencontrant leurs membres à plusieurs reprises et en organisant conjointement avec la Direction des Lycées et Collèges deux réunions plénières avec leurs présidents et co-présidents. Ces diverses rencontres ont permis d'établir sur les projets de programmes un dialogue fructueux et de favoriser les concertations réciproques, d'une part du CNP avec les GTD, d'autre part des GTD entre eux. Le CNP a en outre participé activement aux réunions de synthèse de la consultation nationale engagée par le ministre.

Les avis définitifs adoptés par le CNP sont donc le résultat de l'ensemble de ces échanges approfondis, notamment sur la base des remarques présentées aux GTD dans le cadre d'un rapport intermédiaire.

Toutes ces remarques ont été établies d'abord dans l'esprit des principes de hiérarchisation, d'allégement, d'harmonisation et de clarification énoncés par le CNP dans son rapport, rédigé à la demande du ministre, sur les "Idées directrices pour les programmes du collège", ensuite en recherchant à situer aussi explicitement que possible les programmes de sixième par rapport aux finalités d'ensemble du collège afin de concrétiser la notion de "socle commun", enfin, en insistant sur les liaisons et les convergences nécessaires entre les disciplines en vue de construire progressivement de véritables "pôles disciplinaires".

Le CNP constate que les GTD ont largement tenu compte de ses observations et de ses demandes d'amélioration dans l'élaboration de la version définitive présentée aux différentes instances consultatives. Il salue la qualité du travail qui a nourri, dans l'ensemble, les projets de programmes et en inspire les innovations les plus marquantes : un effort réel pour recentrer les contenus sur l'essentiel ; la volonté d'expliquer simplement, en quelques lignes, la signification des connaissances ou compétences choisies et leur articulation ; un souci accru de cohérence conduisant à préciser les liaisons souhaitables entre disciplines.

Il serait bien entendu illusoire d'affirmer que tous les objectifs ont été atteints, mais les progrès constatés par rapport aux programmes de 1985 sont d'ores et déjà très significatifs. Il conviendra de veiller à les poursuivre et à se montrer sans doute encore plus résolus et plus audacieux dans la voie désormais tracée pour l'élaboration des programmes ultérieurs.

Toutefois, le CNP maintient trois réserves fondamentales sur le projet tel qu'il est aujourd'hui présenté :
1 - les "pôles disciplinaires" ne sont pas encore suffisamment pris en compte et les liaisons entre les disciplines encore trop souvent formelles ;
2 - en dépit des progrès importants constatés, la présentation n'a pas encore atteint toute la clarté désirable : la totalité du programme doit pouvoir être lue et comprise non seulement par les enseignants, quelle que soit leur discipline, mais aussi par tous les parents qui doivent pouvoir suivre la scolarité de leurs enfants ;
3 - tout en saluant les efforts réalisés, l'ensemble du projet, dans son état actuel, donne encore l'impression d'être beaucoup trop lourd.

Malgré ces trois réserves importantes sur lesquelles il faut poursuivre une réflexion commune afin d'y remédier dans l'avenir, le CNP donne un avis favorable à l'ensemble du projet de programmes de la classe de sixième, à l'exception de l'éducation physique et sportive pour laquelle il poursuit actuellement ses consultations avec le GTD concerné.

D'après Luc Ferry
Président du CNP

La Morale : de la pensée à l'image

ou comment utiliser les médias au profit du développement de la morale.

A un moment où triomphe le positivisme en matière d'éducation et de pédagogie, la réflexion morale se voit délibérément écartée au profit de la connaissance des institutions, des principes et des techniques inhérents à la démocratie représentative. Bref, l'appel à la pensée semble vain lorsqu'on ne vise que les résultats visibles et lisibles à l'ordinateur.

Toutes les méthodes se valent, dit-on, en matière d'éducation (comme si tous les moyens étaient toujours bons) et beaucoup en concluent qu'il vaut mieux, en guise d'inspection, savoir ce que les élèves savent plutôt que de chercher à comprendre ce qu'ils sont et ce qu'ils deviennent. Or, Socrate distinguait déjà les deux sens du verbe savoir en soulignant qu'on pouvait posséder beaucoup de connaissances mais rien ne savoir de soi, qu'on pouvait même ignorer le fait même de s'ignorer soi-même...

C'est pourquoi nul doute qu'une approche morale est possible et nécessaire à l'école. Elle ne doit pas être moralisante mais édifiante, propre à aider l'enfant à construire ses propres repères pour développer son sens des responsabilités, c'est-à-dire sa capacité à se conduire, non en fonction de simples pulsions, mais à partir de l'usage de jugements, de sa propre raison. Elle est, au demeurant, parfaitement articulable aux autres domaines disciplinaires dans la mesure où elle fait appel à la maîtrise de la langue ainsi qu'aux qualités artistiques. Que serait d'ailleurs une langue indépendamment de la personne qui la fait vivre et qui vit à travers elle ?...

En guise d'illustration, l'expérience de l'école à deux classes de Condé-sur-Aisne est à cet égard exemplaire. En effet, s'interrogeant sur la question du don d'organe et sur la démarche éthique qu'elle présupposait, les quarante élèves de ce village ont réalisé une vidéo à partir du «don de soi». Ils ont traduit, le cheminement d'une conscience enfantine adoptant un comportement altruiste, à partir d'un fait divers relaté dans la presse et évoquant la tragédie d'un enfant décédé faute d'avoir pu bénéficier d'un don d'organe.

Ce faisant, ils ont amélioré leur maîtrise de la langue, enrichi leur imaginaire, stimulé leur créativité, ils ont perfectionné l'usage de l'outil vidéo en aboutissant à un résultat remarquable : la cassette réalisée est aujourd'hui distribuée par la MGEN, a remporté le 1er prix du Festival Vidéo de Semur-en-Auxois et a été primée au Festival International du Don d'Organe. Or, ce succès réside assurément moins dans le produit fini que dans la démarche qui l'a réalisé. Les enfants ont pu ainsi expérimenter, par la représentation imagée, ce qui leur importe de savoir sur eux-mêmes : la vie, l'amour, la mort. Non seulement ces grandes questions passionnent les enfants mais ce sont elles qui leur permettent le plus souvent de construire leur propre maîtrise du langage. Car on ne saurait s'approprier la langue comme si l'on s'emparait d'une coquille vide par des techniques de préhension ou d'acquisition aussi modernes ou sophistiquées soient-elles.

L'acquisition du langage se confond avec la constitution de soi: je n'ai pas la langue, mais je suis la langue que je maîtrise. Etre responsable n'est autre qu'apporter la réponse la mieux réfléchie à la situation, que répondre, de manière pertinente, à une question après en avoir suffisamment délibéré. C'est éviter que les mots deviennent des maux.

J.-M. Wavelet
IEN-AIS Laon

Nous avons appris le décès de
Georges RAFFIN
survenu le 5 octobre 1995 à Marseille
Nous nous associons à la peine de sa famille

Oui, la maternelle est bien une école !

Paris, le 26.X.1995

Le Secrétaire Général
à
Madame Marie-Pierre **ROUSSEL**
Inspectrice Générale de l'Éducation nationale
Groupe de l'Enseignement primaire.
M.E.N.
107, rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

Madame l'Inspectrice Générale,

C'est avec beaucoup d'attention que notre Bureau National a pris connaissance de l'entretien intitulé «la maternelle est une école», publié au B.O.E.N. N½37 du 12.X.1995 sous la signature de Marianne DUCOUT.

Notre organisation a toujours combattu les cloisonnements étanches et pris le parti de la continuité éducative - un des principes fondateurs de la loi d'orientation sur l'Éducation de 1989 -, non seulement de l'école maternelle à l'école élémentaire, mais aussi de l'école primaire au collège, du collège au lycée.

Très attachée à la nécessaire articulation entre chacun des niveaux d'enseignement, elle a été très favorable à l'organisation en cycles pédagogiques de l'école primaire, de l'école maternelle à l'école élémentaire. C'est même l'une des raisons qui permettent d'affirmer que «l'école maternelle est une école» et la distinguent des structures adoptées dans d'autres pays, y compris en Europe.

C'est pourquoi je tenais à vous faire part de notre étonnement à la lecture des propos qui vous sont attribués : «Rappelons que la petite et la moyenne sections appartiennent au cycle 1 et la grande section au cycle 2 avec le CP et le CE1»...

Il nous semblait, en effet, que la grande section de l'école maternelle se situait également dans le cycle 1, constituant ainsi une charnière particulièrement originale entre le cycle des apprentissages premiers et celui des apprentissages fondamentaux, offrant une structure pédagogique souple et particulièrement propice à la prise en charge effective des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant.

C'est même ce que nous avions cru comprendre à la lecture des programmes de l'école primaire pour lesquels nous avions émis un vote favorable lors de leur examen au Conseil Supérieur de l'Éducation et que l'on trouve dans l'opuscule édité par le C.N.D.P. (1995).

Mais peut-être nous sommes-nous trompés ou vos propos ont-ils été tronqués ?

Chargés de mettre en oeuvre les cycles de l'école primaire avec les enseignants, nous souhaiterions connaître votre réponse, soucieux que nous sommes de la cohérence des discours pédagogiques que j'oserais qualifier d'officiels.

Veuillez agréer, Madame l'Inspectrice Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Michel **MARUCELLI**

Et s'il n'en restait qu'un...

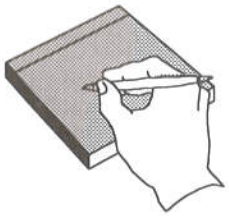

Un certain nombre de collègues retraités ont réagi, de vive voix, téléphoniquement ou épistolairement, à l'article que j'avais intitulé : "Négocions, négocions..." et qui a été publié dans le bulletin n° 19 de septembre.

Je ne puis les citer tous mais il me parait nécessaire, à titre d'exemples, pour bien situer et bien montrer la force de leur engagement et leur détermination, de publier des extraits de deux lettres reçues, toutes deux, le 14 octobre.

Tout d'abord, celui-ci, qui émane de deux vieux amis retraités dans la région parisienne :

"Il ne faut pas perdre de vue que les retraités font partie d'un corps homogène et que ceux d'avant 1990 se considèrent comme victimes d'une injustice qui n'a jamais été corrigée malgré les multiples interventions formulées dans le cadre syndical.

Si nous avons toujours soutenu l'action du Bureau dans les négociations que nous savons difficiles, c'est parce que nous sommes convaincus que des démarches conduites avec fermeté doivent se concrétiser par un résultat tangible dans tous les domaines des revendications du corps des inspecteurs.

... Nous espérons (...) que notre organisation syndicale aura la volonté affirmée de faire aboutir des revendications unanimement reconnues par le Congrès...

C'est un problème de justice et de dignité auquel nous sommes viscéralement attachés."

Cet autre, aussi, dont l'auteur - qui se reconnaîtra - est également un vieil ami, ancien Secrétaire National du SNIDEN :

"Ce n'est pas en changeant l'appellation d'une fonction dont la mission reste la même que l'on peut invalider la loi de péréquation. L'astuce a été de la contourner mais l'astuce fonde-t-elle le droit ?

Il faudra aussi mobiliser l'ensemble des retraités concernés, qui sont prêts à répondre, mais aussi les aspirants retraités (joli euphémisme pour désigner les actifs) *qui ne doivent pas oublier que la solidarité est l'exigence d'une vie syndicale bien comprise."*

Une nouvelle rencontre a eu lieu, avec le ministre lui-même, le 17 octobre dernier et - la nuance est d'importance - nous allons passer du stade des discussions à celui des négociations : c'est du moins, ce qui a été dit à la délégation à laquelle j'appartenais.

Il est, par ailleurs, rendu compte de cette rencontre et des décisions - d'une fermeté voulue - unanimement arrêtées par le Bureau National qui se réunissait au lendemain de cette rencontre.

Je ne sais pas ce que les négociations annoncées nous apporteront à nous, retraités. Ce que je sais, c'est que les discussions qui les ont précédées m'ont, tout à la fois, irrité et déçu ; irrité, car il est des mots qu'on semble vouloir ignorer, et celui de péréquation en est un ; déçu aussi car, jusqu'à maintenant, à aucun moment, aucun geste n'a été fait en direction des retraités qui ont été et sont victimes d'une grave injustice. Notre syndicat n'a jamais cessé de la dénoncer et, tout dernièrement encore, le 17 octobre, par la voix de son Secrétaire Général.

Tout n'est pas dit encore, du moins je veux le croire, et je m'efforcerai, toujours, encore et partout - et, notamment dans le cadre des négociations que nous allons entreprendre avec la DAF (j'ai demandé à faire partie de notre délégation) de défendre notre point de vue, avec opiniâtreté voire avec véhémence.

Je sais que tous les collègues, retraités mais aussi actifs, sont derrière le BN et avec lui. Si, d'aventure, certains se résignaient, baissaient les bras ou renonçaient, qu'ils sachent pour parodier le poète que
- s'il n'en restait que cent, je serais de ceux-là,
- s'il n'en restait que dix, je serais parmi eux,
- et s'il n'en restait qu'un, je serais celui-là.

Michel Cruchet
Représentant des retraités au BN

Seize responsables syndicaux de la FEN et de ses syndicats dont le SI.EN par la présence de Michel Le Bohec ont pu approfondir à Bruxelles, du 2 au 6 octobre 1995, à l'invitation de la Commission Européenne, leur connaissance des institutions communautaires.

Prise de conscience de la place de la communauté dans les évolutions économiques et sociales, ce stage a été marqué par quelques points forts :
- la présentation de la politique régionale européenne visant dans un souci d'harmonisation au développement économique, agricole ou industriel de régions en fonction de critères spécifiques (retard de développement, vieille industrialisation, chômage...) ;
- la présentation de programmes liés à la formation des jeunes et aux échanges européens :
  * le programme Léonardo (formation professionnelle)
  * le programme Socrates (enseignement général de la maternelle à l'université).

Les possibilités de financement de projets à dimension européenne existent maintenant à tous les niveaux de l'enseignement.

Ce stage n'aurait pu se dérouler sans une rencontre avec Alain Mouchoux, Secrétaire Général du CSEE, Comité qui assure la représentation des syndicats des personnels de l'enseignement au niveau européen et constitue de ce fait une force de proposition et de pression auprès des différentes instances communautaires.

Témoignage personnel sur : des déplacements "exotiques" ? !

La nouvelle circonscription de Oyapock-Haut-Maroni (Guyane) : 166 maîtres (public et privé) peut paraître faible si on oublie de considérer les particularités de la configuration géographique de cette circonscription et les difficultés de communication qui s'y rencontrent dans les secteurs des fleuves. 4 écoles sont accessibles par route et piste, 5 le sont par avion, 9 par avion et pirogue, 1 en hélicoptère.

- Liaisons aériennes : leur coût mis à part, elles ne posent pas de problème particulier. Le trajet Cayenne -St Georges dure 35 minutes, le trajet Cayenne-Maripasoula, 1 heure, durées auxquelles s'ajoutent les délais d'acheminement aux aérodromes, les formalités d'embarquement etc. En termes de budget-temps, il faut considérer qu'un aller-retour sur chacune de ces destinations consomme une journée de tournée.

- Liaisons fluviales (pirogues) :

* sur l'Oyapock en aval de St Georges (estuaire de l'Oyapock) Ouanary est à environ 45 km, Trois Palétuviers étant sensiblement à mi-distance, le trajet St Georges-Ouanary prend un peu plus de 2 heures de pirogue.
En amont de St Georges, l'École des Trois Sauts (de loin la plus isolée des écoles les plus isolées de Guyane et par conséquent du territoire national) est à environ 250 km. L'école de Camopi, sur le même parcours, n'en est qu'à 100 km. Compte tenu des conditions de navigation sur le fleuve, coupé de nombreux rapides comme tous ceux de Guyane, et compte tenu des aléas liés au sens horaire des piroguiers, le trajet St Georges-Camopi peut, en montant, prendre 1 à 2 jours, le trajet St Georges - Trois Sauts de 3 à 5 jours.

* Sur le Haut Maroni la zone des dangereux rapides (Abounasounga, Soula, Lessé Dédé Soula - "Le saut laisse des morts" - Abattis Kotika, Langatéteïsoula…) qui, sur environ 25 km à 200 km en amont de Saint Laurent de Maroni, rend très difficiles les communications entre Bas et Haut Maroni.

En aval de Maripasoula, l'école de Papaëchton est à environ 25 km, son annexe de Loca environ 15 km plus loin. Le trajet Maripasoula-Papaëchton, relativement facile, prend environ un peu plus d'une heure de pirogue.

En amont de Maripasoula, l'école d'Antekumpata, la plus éloignée est à environ 75 km. Sur le trajet s'échelonnent celle d'Elahé (25 km) et celle de Twenké-Talwen. Compte tenu des rapides à franchir et du régime des eaux, la trajet Maripasoula-Antekumpata prend de 3 à 4 heures. L'école de Cayodé se trouve à environ 40 km de Maripasoula sur la rivière Tampok, qui conflue avec le Maroni à Elahé, 2 heures de trajet sont à envisager.

Ces indications de temps de trajet sont à fortement majorer de celui consacré aux recherches de pirogue, négociations avec les piroguiers, attentes de départs etc. : 2 heures de trajet peuvent se transformer en une journée de voyage.

Une journée "sur les fleuves" se prépare : essais de prévisions de moyens de transport, formalités d'obtention de l'autorisation préfectorale d'entrer en "zone accès réglementé" (les pays indiens du Haut Oyapock et du Haut Maroni), ravitaillement devant assurer l'autonomie alimentaire (ou la possibilité de troc : conserves, cartouches de chasse, fil à pêche et hameçons etc. sont des moyens de paiement appréciés qui permettent de se procurer des vivres frais sur place…). Une tournée ressemble à une mini-expédition.

Sur place, une tournée "sur les fleuves" est coûteuse en temps, en énergie, en fatigue. Les conditions de vie s'apparentent au camping sauvage (en milieu forestier équatorial…).

Les coûts

Les liaisons aériennes : elles sont coûteuses, environ 600 F pour un aller-retour Cayenne-St-Georges, 900 F pour Cayenne-Maripasoula.

Les liaisons fluviales : le coût prohibitif de l'affrètement des pirogues rend cette éventualité impraticable. Par exemple :3 000 F pour une liaison Regina-Kaw, 2 500 F pour Maripasoula-Antekumpata, 14 000 F pour une liaison St Georges-Trois Sauts, etc.

Ces coûts peuvent être considérablement réduits en prenant passage sur une pirogue circulant pour un autre objet. Le prix est alors fonction du chargement, du nombre de passagers, etc. Il est négociable. C'est au petit bonheur du "pirogue-stop", difficilement programmable, encore plus pour un retour que pour un aller. Il peut n'en coûter que 250 F pour un trajet St Georges-Camopi.

Roland HELMINGER
IEN Oyapock-Ht-Maroni

Traitements et indemnités

Traitements et indemnités au 1er novembre 1995

ATTENTION : ce tableau ne tient pas compte de la «cotisation chômage des fonctionnaires», intitulée sur les bulletins de paye «Contribution Solidarité». Son taux de 1 % s'applique en effet à la rémunération totale, avant déduction de la C.S.G. qui dépend de la situation de chacun. Il faut donc, après avoir calculé son traitement à l'aide du tableau ci-dessous, retrancher cette cotisation chômage.

Ech	Ind.	Traitement brut	Retenues							Ind. de résidence		Supplémént familial		
			Retraite	S.S.	M.G.E.N. 2,5 %			C.S.G. 2,4 %*		Zone 1	Zone 2	1 enfant : 15 F		par enfant
			7,85%	6,05%	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 1	Zone 2	3%	1%	2 enfant	3 enfants	en plus
IEN Classe normale														
1	365	9 807,55	769,89	593,36	252,54	247,64	245,19	230,32	225,85	294,23	98,08	427,10	1 052,27	744,20
2	396	10 640,52	835,28	643,75	273,99	268,67	266,01	249,88	245,03	319,22	106,41	427,10	1 052,27	744,20
3	436	11 715,32	919,65	708,78	301,67	295,81	292,88	275,12	269,78	351,46	117,15	427,10	1 052,27	744,20
4	489	13 139,43	1 031,45	794,94	338,34	331,77	328,49	308,57	302,57	394,18	131,39	464,18	1 151,15	818,37
5	547	14 697,89	1 153,78	889,22	378,47	371,12	367,45	345,17	338,46	440,94	146,98	510,94	1 275,83	901,87
6	616	16 551,92	1 299,33	1 001,39	426,21	417,94	413,80	388,71	381,16	496,56	165,52	566,56	1 424,15	1 013,12
7	655	17 599,85	1 381,59	1 064,79	453,20	444,40	440,00	413,31	405,29	528,00	176,00	598,00	1 507,99	1 075,99
8	708	19 023,96	1 493,38	1 150,95	489,87	480,35	475,60	446,76	438,08	570,72	190,24	640,72	1 621,92	1 161,44
9	731	19 641,97	1 541,89	1 188,34	505,78	495,96	491,05	461,27	452,32	589,26	196,42	647,17	1 639,11	1 174,34
IPR-IA/IEN Hors classe														
3/4	676	18 164,12	1 425,88	1 098,93	467,73	458,64	454,10	426,57	418,28	544,92	181,64	647,17	1 639,11	1 174,34
4/5	731	19 641,97	1 541,89	1 188,34	505,78	495,96	491,05	461,27	452,32	589,26	196,42	647,17	1 639,11	1 174,34
5/6	780	20 958,60	1 645,25	1 268,00	539,68	529,20	523,97	492,19	482,63	628,76	209,59	647,17	1 639,11	1 174,34
6/7	818	21 979,66	1 725,40	1 329,77	565,98	554,99	549,49	516,17	506,15	659,39	219,80	647,17	1 639,11	1 174,34
A1		19 916,96	1 563,48	1 204,98	512,86	502,90	497,92	467,73	458,65	597,51	199,17	647,17	1 639,11	1 174,34
A2		21 252,02	1 668,28	1 285,75	547,24	536,61	531,30	499,08	489,39	637,56	212,52	647,17	1 639,11	1 174,34
A3		22 287,38	1 749,56	1 348,39	573,90	562,76	557,18	523,40	513,23	668,62	222,87	647,17	1 639,11	1 174,34

* La C.S.G. est également perçue sur toutes les indemnités

-Indemnités soumises à l'impôt : (01-11-95)

indemnité pour charges administratives (D 72-827 du 6-9-72 modifié et D 79-776 du 10-09-79 modifié) :

* IEN-ET et IO : : 32 475,00 / an soit 2 706,25 / mois.; IEN 1D : 13742,00 F/ an soit 1 145,00 F / mois

* IPR-IA :38 975,00 F / an soit :3 248,00 F / mois, DAET, DAFCO, CSAIO : 43 300,00 F / an soit 3608,50 F / mois

indemnité de circonscription (D 54-543 du 26-5-54 modifié) :

* IEN 1D : 6 872,50F / an soit 572,75 F /mois

Indemnités exonérées d'impôt (D 66-619 du 10-8-66 modifié) : (01-01-94)

Indemnités forfaitaires de déplacement	Mission Paris	Province	Indemnités kilométriques Catégories en CV	Moins de 2 000 km	De 2 001 à 10 000 km	Plus de 10 000 km
Repas	82,00	82,00	5 CV et moins	1,23	1,44	0,79
Nuitée	264,00	210,00	6 et 7 CV	1,48	1,78	1,04
Journalière	428,00	374,00	de 8 CV et plus	1,66	1,99	1,17

* *indemnité forfaitaite de déplacement ou indemnité dite des 110 journées (taux 192 F) (D 54-135 du 6-2-54 modifié)* : 21 120 F /an soit 1 760 F / mois.

* *indemnité de stage (D 66-619 du 10-8-66 modifié)* : 55,05 F.

* *indemnités de bureau (D 63-901 du 28-8-63 modifié)* (01-01-94) : 1 503,00 F + 255,00 F par bimestre sauf sept-oct 384,00 F

5° Semaine Francophone d'initiation au

SCRABBLE®

dans les écoles

UN NOUVEL OUTIL PÉDAGOGIQUE
favorisant :

l'enrichissement du vocabulaire
les progrès en orthographe
l'amélioration des connaissances grammaticales
l'émulation au sein d'un groupe
le développement de la faculté de concentration
et de l'esprit logique
la découverte du monde francophone et les contacts
avec des jeunes d'autres pays

Déjà des milliers d'élèves initiés
et des centaines de professeurs
convaincus des vertus pédagogiques du Scrabble !

Ils vous invitent à les rejoindre

du 27 novembre au 1er décembre 1995

Si l'organisation de séances d'initiation dans les écoles vous intéresse,
si vous souhaitez recevoir une documentation complète sur le Scrabble scolaire
et une brochure de méthodologie gratuite (cours et exercices à l'aide du Scrabble),

contactez la Fédération Française de Scrabble
96 Boulevard Pereire - 75017 PARIS
Tél. (1) 43 80 40 36 - Fax (1) 47 64 36 88